



MAIRIE
42220 COLOMBIER

Procès verbal - Réunion du Conseil municipal - En séance publique du 20 février 2020

Présents : Jean-Paul VALLOT – Gérard DEGRAIX – Jean-Luc ROUCHOUZE - Maryline VANEL - André GACHE - René ORIOL - Françoise LECORNU - Solange CHOVET - Cyril DUCLOS- Bernadette ORIOL - Ronan ARROUEZ.

Absent(s) excusé(s) :

Auditeur :

Ordre du Jour

→ Vote du compte de gestion 2019:

Jean-luc ROUCHOUZE présente les 3 comptes de gestion de l'année 2019 dressés par le trésorier (chaufferie / eau-assainissement / budget principal).

A l'unanimité, le conseil approuve et valide les comptes de gestion 2019 présentés qui aboutissent à un résultat excédentaire.

→ Vote du compte administratif et de l'affectation des résultats

Jean-luc ROUCHOUZE présente le compte administratif 2019.

A l'unanimité, le conseil approuve et valide le compte administratif 2019 (chaufferie / eau-assainissement / budget principal).

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

→ Vote des taux d'imposition 2020

Le conseil vote à l'unanimité pour le maintien des taux d'imposition sans augmentation.

→ Vote des tarifs d'eau potable et de l'assainissement :

A l'unanimité, les tarifs d'eau potable et de l'assainissement sont reconduits sans changement.

→ Vote des montants des subventions allouées aux associations :

A l'unanimité les subventions allouées sont votées dans les conditions suivantes :

ADMR : 100€

NOEL ET PARTAGE : 30 €

APEL : 1000 €

LE SOUVENIR FRANÇAIS : 15 €

→ **Vote du montant de la participation financière allouée à l'OGEC :**

Le conseil décide que la participation financière de la commune allouée à l'OGEC est établie à 18000 € pour 2020 (2 abstentions + 9 votes pour).

→ **Vote du budget primitif 2020 (3 budgets)**

Aucune anomalie n'est relevée et le budget 2020 qui s'avère équilibré sans nécessité d'emprunt malgré un déficit structurel 2019 au budget chaufferie qui sera compensé par des virements de subvention du compte principal.

A l'unanimité, le conseil approuve le budget primitif 2020 (chaufferie / eau-assainissement / budget principal).

→ **Elections municipales – tenue du bureau de vote - planning des permanences :**

→ **Questions diverses :**

* Choix de l'entreprise chargée de l'ouvrage maçonnerie du nouveau réservoir.

Entreprise VALOUR : 11 205 HT (plus-value à prévoir car dimensions légèrement supérieures au devis)

Entreprise MATHEVET : 16 000 HT

Entreprise PITIOT : 11 588 HT (pour un local au cotes optimales)

→ choix de l'entreprise PITIOT à l'unanimité.

* M et Mme LACHAL proposent que la commune achète leur terrain agricole à 1 € dans le cadre de la régularisation des travaux de l'enfouissement de la ligne EDF (chemin du donjon « Coerafon » à Colombier) ainsi qu'une indemnisation de 800 € et des frais de notaire à la charge de la commune.

Le conseil rejette cette proposition à l'unanimité et attend une proposition plus cohérente en matière de prix d'acquisition au regard de ce qui se pratique localement.

Prochaine réunion à définir après les élections